

Image not found or type unknown



## booking annulation de l'hébergeur

Par **leguilz**, le **27/02/2025** à **13:26**

Bonjour

J'avais réservé par l'intermédiaire de booking un hébergement en Espagne. Parallèlement, j'ai réservé le vol. L'hébergeur a annulé sans raison ma location. Booking m'a proposé d'autres hébergements mais aux caractéristiques totalement différentes. Aucun autre hébergement aux caractéristiques identiques n'est possible si ce n'est à un tarif double ou triple de ma réservation initiale. Je n'ai pas d'autres choix que d'annuler mon voyage mais j'ai payé mon vol d'avion.

Booking peut-il me rembourser ?

L'hébergeur ne le fera pas.

Est-ce que ma banque peut le faire ?

Cordialement

Par **Isadore**, le **27/02/2025** à **15:53**

Bonjour,

Dans un tel cas, si la compagnie aérienne ne propose pas de remboursement, seule une assurance annulation vous rembourserait : celle de votre carte bancaire ou autre assurance du même type... si la situation est couverte par la garantie.

A moins qu'elle ne vous propose une assurance couvrant ce genre d'annulation, votre banque n'a rien à voir dans l'affaire.

Le site de réservation n'est pas tenu de rembourser des billets d'avion que vous n'avez pas acquis par son intermédiaire.

Par **miyako**, le **28/02/2025** à **18:18**

Bonsoir,

Ce sont deux contrats différents ,la Cle n'est pas responsable et il faut regarder les conditions liées à votre réservation avec booking qui vous a proposé un remplacement .

Quand à l'assurance annulation liée à votre carte bancaire ,regardez bien les conditions et je doute que la raison invoquée ne fonctionne .

Cordialement